

celui-là n'était que la figure, et celui-ci est la réalité. Et saint Chrysostome se demande comment la langue tout empourprée du sang du Christ pourrait encore tenir le langage du péché... »

Citant ici le texte où saint Paul détaille les vertus qu'il réclame des simples diacres, le Saint-Père se demande ce que l'Eglise exigera de ses prêtres.

« L'Eglise vous le laisse entendre dans ces paroles qu'elle veut que vous prononciez en vous engageant dans la cléricature : Le Seigneur est la part de mon héritage, *Dominus pars hereditatis meae et calicis mei*. Et saint Bernard commentant ce verset, nous dit qu'il s'agit d'une possession réciproque : Nous devons posséder Dieu de telle manière qu'il nous possède tout entiers.

Songez-y, en effet, il s'agit d'une sainteté qui fasse de notre vie, pour les fidèles, un exemple efficace, *forma gregis, ex animo* ; il s'agit d'une sainteté qui doit éclater à l'extérieur et attirer les âmes à notre suite.

Certes, de nous-mêmes, nous sommes incapables de réaliser un pareil programme : impuissants par nous-mêmes, nous tirons toute notre force de Dieu. Il nous faut donc le prier avec ferveur afin que s'accroisse sans cesse en nous une sainteté digne de notre sacerdoce... »

Le fondateur du collège de Rimouski

Le comité nommé pour étudier et résoudre la question si controversée du *fondateur du Collège de Rimouski*, a décidé, le 11 octobre, que l'on doit reconnaître feu Mgr C. Tanguay comme ayant seul droit à ce titre.

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, dans l'après-midi, S. G. Mgr l'Archevêque s'est rendu à Saint-Romuald, et a donné le sacrement de Confirmation à un grand nombre d'enfants.

— Au commencement de la semaine il y a eu un Triduum solennel, à la Basilique de la bonne Sainte-Anne, pour célébrer la canonisation de saint Gérard Majella, convers rédemptoriste.